

# **Réponse à l'engagement n° 2 – Transport et Distribution**

## **Phase 1**



**Engagement n° 2 (demandé par l'AQCIE-CIFQ)**

*Fournir les paramètres précis auxquels doit répondre une panne afin d'être considérée comme une panne majeure devant être identifiée dans le rapport annuel du Distributeur, et préciser la référence exacte à la norme IEEE.*

**Réponse à l'engagement n° 2 :**

1 Pour déterminer le nombre de pannes majeures, le Distributeur se base sur la Norme  
2 Std 1366-2022 (IEEE Guide for Electric Power Distribution Reliability Indices). Cette  
3 norme, adaptée selon le besoin du Distributeur, tel que décrit dans la pièce HQD-2,  
4 Document 3 ([B-0030](#)), page 16, permet d'établir le seuil du IC journalier qui qualifie les  
5 journées de pannes majeures (jours d'événements majeurs). Les paramètres précis et  
6 utilisés par le Distributeur sont l'ensemble des pannes du réseau moyenne et basse  
7 tension de cinq minutes et plus associées à ces journées.